

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 508 Voeu en soutien aux sapeurs-pompiers de Paris et pour l'engagement de la Ville de Paris en faveur du plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris 2020-2029

Le Conseil de Paris,

Considérant les liens unissant la Ville de Paris à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et la reconnaissance donnée au travail de ses agents au service des parisiennes et des parisiens.

Considérant que le montant de la contribution parisienne au Budget Spécial de la Préfecture de police pour 2020 est présenté au Conseil de Paris, pour la section de fonctionnement, à hauteur de 219 386 464 €, en augmentation de 1,7 % par rapport à la contribution 2019.

Considérant que cette augmentation est entièrement destinée à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, avec une enveloppe de 90,8 € (contre 87,07 M 20AC en 2019) , traduisant l'engagement fort que les élus parisiens ont pris de soutenir la modernisation des équipements de la BSPP.ainsi que la fidélisation de ses agents.

Considérant que dès le vote du budget supplémentaire de 2019, et face aux défis auxquels la Brigade est confrontée, la Maire de Paris a souhaité accompagner pleinement l'important plan de fidélisation et d'amélioration des conditions de travail des sapeurs-pompiers proposé par le Général de la BSPP.

Considérant que cet engagement au Budget Supplémentaire s'est traduit par le vote au Conseil de Paris d'une enveloppe de 2,78M € permettant à la BSPP d'augmenter son budget de 16M€ (5M€ par redéploiement et 11,4M€ des financeurs).

Considérant que ces mesures ont permis notamment de financer :

- une prime (200 € par sapeur-pompier) destinée à reconnaître la mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des 8000 sapeurs-pompiers, soit 1,6 M€ financés par la Ville de Paris.
- 2,3M€ de travaux d'amélioration et de rénovation des casernes, 1M€ de prise de bail pour favoriser le logement, et donc la fidélisation, des caporaux chefs
- 1M€ pour améliorer les conditions d'habillement des sapeurs-pompiers,

- 780 000€ permettant d'accroître le recours aux réservistes face à la sur sollicitation,
- 600 000€ d'effets de protection et de renforcement des décontaminations _
- 360 000€ de plan de formation..

Considérant qu'en complément, ces mesures intégraient des -améliorations opérationnelles pour la Brigade, à l'image des 850 000€ dédiés à l'amélioration des systèmes de données, 740 000€ de modernisation de la plateforme des appels d'urgence (PFAU) ou encore 400 000€ de réparation du bras articulé.

Considérant enfin l'attribution, par la Ville de Paris, en juillet dernier, à l'ensemble de la Brigade la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Considérant que cette distinction s'adresse, au-delà du collectif, à chacune et chacun des militaires de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, mobilisés au quotidien, jour après jour, 24h sur 24h, à celles et ceux qui sauvent lors des événements tragiques comme lors de leurs interventions quotidiennes.

Considérant que cette distinction est la marque du lien indéfectible qui unit Paris et à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, chaque habitant de cette ville saluant l'engagement de l'ensemble des sapeurs-pompiers de Paris, reconnaissant leur courage et leur abnégation et les remerciant pour leur action.

Considérant le vœu pour un budget écologiste pour Paris déposé par le Groupe écologiste de Paris

Au nom de l'exécutif,

Emet le vœu :

Que l'ensemble des élus parisiens s'engagent à soutenir sur la période de 2020-2029 l'ambitieux plan de modernisation de la Brigade des Sapeur-Pompiers de Paris